



Montreuil, le 13 avril 2017

Non à la répression syndicale au Lamentin ! Nos 4 camarades ne doivent pas être menacés !

La Fédération CGT des Services publics apporte son soutien total et entier aux 4 camarades de la CGTM-SOEM poursuivis sous de faux prétextes par la municipalité du Lamentin (Martinique) et son maire.

Les fonctionnaires d'Outre-mer comme de métropole ne sauraient être poursuivis suite à des accidents matériels. Nous n'accepterons jamais que les employeurs se déchargent de leurs responsabilités de sécurité au travail et d'entretien des locaux sur nos collègues, quel que soit leur statut.

La demande de dédommagements de 20 000 € de Monsieur le Maire du Lamentin est totalement hors de proportion avec l'incident dans lequel il met en cause nos camarades. Les services municipaux ayant estimé les dépenses engagées à une somme presque 20 fois inférieure. Cette disproportion est, pour notre Fédération la preuve, s'il en fallait, que nos camarades sont attaqués pour leur militantisme et qu'au travers de l'attaque qu'ils subissent, c'est le syndicalisme revendicatif et de lutte dans son ensemble qui est la cible de ce patron pourtant élu sous le couvert des principes de démocratie et de légalité.

C'est toute la Fédération CGT des Services publics qui s'associe à la lutte des camarades de la Martinique pour soutenir nos 4 camarades du Lamentin et demander l'arrêt des poursuites judiciaires à leur encontre, l'établissement d'un vrai respect des syndicats et de leurs représentants et la mise en place des conditions nécessaires à un réel dialogue social dans cette commune.

En Outre-mer comme en métropole, la répression syndicale et les attaques judiciaires contre les camarades en lutte se multiplient. Ces pratiques patronales sont la démonstration de la combativité et de l'efficacité des organisations syndicales qui veulent changer la société et apporter aux salariés de véritables améliorations sociales et de rémunérations.

On soutient nos camarades attaqués et on ne lâche rien !